



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°40-2023

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 08 septembre 2023 par Madame TOTAIN Véronique, laquelle souhaite effectuer des travaux de sondage située rue des Salles à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE point SC5, voie intercommunale

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus le lundi 11 septembre 2023 au vendredi 13 octobre 2023,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue des Salles pour tous les véhicules :

- Interdiction de circuler sur une durée de 2h sur la période mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le lundi 11 septembre 2023 au vendredi 13 octobre 2023.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise GÉOTEC 5 RUE Blaise Pascal 69680 CHASSIEU, nom du responsable : Madame TOTAIN Véronique tél. : 06 45 21 96 98

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'entreprise GÉOTEC 5 RUE Blaise Pascal 69680 CHASSIEU, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 08 septembre 2023

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 08/09/2023

Le Maire,
Frédéric MILLET

